

### SUPREMEX ANNONCE LE DÉPÔT DE SA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION POUR SA PROCHAINE ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

**Montréal, (Québec), le 13 avril, 2023** – Supremex inc. (« **Supremex** » ou la « **Société** ») (TSX : SXP), un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes ainsi qu'un fournisseur de solutions d'emballage en plein essor, annonce aujourd'hui qu'elle a déposé sa circulaire de sollicitation de procurations de la direction à l'intention de ses actionnaires pour l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 10 mai 2023 (l'« **assemblée** »), laquelle circulaire contiendra la ratification du règlement relatif au préavis adopté par le conseil d'administration (le « **conseil** ») le 10 août 2022.

Le règlement relatif au préavis prévoit un processus très simple à suivre par les actionnaires qui présentent des candidatures d'administrateurs et fixe un délai raisonnable pour la présentation de ces candidatures et de l'information qui les accompagne. Le règlement relatif au préavis permettra à tous les actionnaires de recevoir un avis adéquat des candidatures qui seront examinées à une assemblée et d'exercer ainsi leurs droits de vote en connaissance de cause. Le règlement relatif au préavis est semblable à ceux adoptés par de nombreuses autres sociétés publiques du Canada.

Plus précisément, le règlement relatif au préavis exige qu'un préavis soit donné à la Société si les candidatures aux postes d'administrateurs de Supremex sont présentées par des actionnaires autrement que, selon le cas : (i) dans le cadre d'une demande d'assemblée présentée conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **Loi** »); (ii) dans le cadre d'une proposition d'actionnaires présentée conformément à la Loi.

Dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, l'avis à la Société doit être donné au plus tard 30 jours et au plus tôt 65 jours avant la date de l'assemblée annuelle. Si l'assemblée annuelle doit être tenue moins de 50 jours après la première annonce publique de la date de l'assemblée annuelle, l'avis peut être donné au plus tard à la fermeture des bureaux le dixième jour suivant l'annonce publique.

Dans le cas d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle), l'avis à la Société doit être donné au plus tard à la fermeture des bureaux le 15<sup>e</sup> jour suivant la première annonce publique de la date de l'assemblée extraordinaire.

Le texte intégral du règlement relatif au préavis est disponible sous le profil de l'entreprise à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### À propos de Supremex

Supremex est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes ainsi qu'un fournisseur de solutions d'emballage en plein essor. Supremex compte onze installations manufacturières réparties dans quatre provinces au Canada et six installations manufacturières dans quatre états aux États-Unis, et emploie plus de 1 000 personnes. Avec une présence grandissante, Supremex peut fabriquer et distribuer efficacement des produits d'enveloppe et d'emballage qui répondent aux exigences de grandes sociétés nationales et multinationales, d'entreprises de publipostage, de distributeurs, d'organismes publics, de PME et de fournisseurs de solutions.

Pour plus d'information, visitez [www.supremex.com](http://www.supremex.com).

-30-

#### Personne-ressource :

Stewart Emerson

Président et chef de la direction

[investors@supremex.com](mailto:investors@supremex.com)

514 595-0555, poste 2316